Commission : Discipline
Date : 12 novembre 2026

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Récapitulatif des récidives d'avertissement :

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	07 11 26	JARNAC SPORTS	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	09 11 26	35€
D2	07 11 26	FC HAUTE CHARENTE	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	09 11 26	35€
D3	07 11 26	AS SOYAUX	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	09 11 26	35€
D3	08 11 26	AS MERPINS	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	09 11 26	35€
D4	07 11 26	FC ST CYBARDEAUX	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	09 11 26	35€
D4	08 11 26	FC HAUTE CHARENTE	2 Matchs de suspension	Art 1.2 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	09 11 26	41€
D4	08 11 26	SC ST CLAUD	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	09 11 26	35€

D4	08 11 26	SL CHATEAUBERNARD	1 Match de suspension	Art 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	09 11 26	35€

Autres sanctions :

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	07 11 26	USA VERDILLE	2 Matchs de suspension	Art 2 du Barème Disciplinaire	Joueur	09 11 26	41€
D1	08 11 26	ES CHAMPNIERS	4 Matchs de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire et CTDA	Joueur	09 11 26	60€
D1	08 11 26	CS ANGOULEME LEROY	5 Matchs de suspension	Art 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	09 11 26	90€
D1	08 11 26	ES CHAMPNIERS	5 Matchs de suspension dont 1 avec sursis	Art 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	09 11 26	60€
D2	08 11 26	JS GARAT SERS VOUZAN	3 Matchs de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	09 11 26	55€
D3	07 11 26	CS ANGOULEME LEROY	1 Match de suspension	Art 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	09 11 26	35€

D3	07 11 26	CS ST ANGEAU	4 Matchs de suspension	Art 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	09 11 26	60€
D4	08 11 26	SL CHATEAUBERNARD	4 Matchs de suspension	Art 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	09 11 26	60€
U13	31 10 26	STADE RUFFECCOIS	Rappel à l'ordre	Art. 4.1.2 du Règlement Disciplinaire	Dirigeant	13 11 26	-

Lien vers le Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur.

Le Président : Marcel BUISSON

Le Secrétaire : Didier AUBIN